



---

**Organe subsidiaire de mise en œuvre  
Quarante-deuxième session  
Bonn, 1<sup>er</sup>-11 juin 2015**

Point 8 de l'ordre du jour

**Programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologies**

## **Programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologies**

### **Projet de conclusions proposé par le Président**

1. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a accueilli avec satisfaction le rapport du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologies<sup>1</sup>.
2. Le SBI s'est félicité de la collaboration entre le Centre et Réseau des technologies climatiques (CRTC) et les centres régionaux de transfert de technologies et de financement, soutenus par le FEM dans le cadre du programme stratégique de Poznan. Il a invité le FEM à communiquer des informations plus détaillées sur sa collaboration avec le CRTC dans ses futurs rapports.
3. Le SBI a aussi invité le FEM à fournir un appui financier aux Parties non visées à l'annexe I de la Convention (Parties non visées à l'annexe I) qui n'ont pas encore procédé à l'évaluation de leurs besoins technologiques au titre du programme stratégique de Poznan afin qu'elles puissent le faire, conformément au paragraphe 2 de la décision 11/CP.17. Il a rappelé qu'à sa quarantième session<sup>2</sup> il avait invité le FEM à appuyer la mise en œuvre des résultats des évaluations des besoins technologiques, notamment les plans d'action en matière de technologies et les idées de projet<sup>3</sup>.
4. Le SBI a noté que le CRTC pouvait apporter un appui technique aux Parties non visées à l'annexe I, si elles en faisaient la demande, afin de faciliter l'évaluation de leurs besoins technologiques réalisée ou mise à jour au titre du programme stratégique de Poznan, conformément aux fonctions qui lui avaient été attribuées par la Conférence des Parties à sa seizième session<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> FCCC/SBI/2015/INF.4.

<sup>2</sup> FCCC/SBI/2014/8, par. 144 et 145.

<sup>3</sup> À consulter à l'adresse [http://unfccc.int/ttclear/pages/tech\\_portal.html](http://unfccc.int/ttclear/pages/tech_portal.html).

<sup>4</sup> Décision 1/CP.16, par. 123 a).

5. Le SBI a accueilli avec satisfaction le rapport d'activité du Comité exécutif de la technologie sur l'évaluation du programme stratégique de Poznan<sup>5</sup>, réalisée dans le but d'accroître l'efficacité du Mécanisme technologique, et a dit attendre avec intérêt le rapport final du Comité concernant les conclusions de l'évaluation, qui serait présenté à la Conférence des Parties par l'intermédiaire du SBI à sa quarante-troisième session (novembre-décembre 2015).

6. Le SBI a encouragé les entités apportant des contributions à l'évaluation du programme stratégique de Poznan à examiner comment le programme pourrait fournir un appui en matière de technologies d'adaptation et prendre en compte les questions liées à l'égalité des sexes.

7. Le SBI a également encouragé le Comité exécutif de la technologie à continuer, en évaluant le programme stratégique de Poznan, à consulter les Parties, le Fonds vert pour le climat, les agents d'exécution du FEM et d'autres entités compétentes sur les moyens d'accroître l'efficacité du Mécanisme technologique.

---

---

<sup>5</sup> FCCC/SBI/2015/INF.5.